



Déplacements partagés **Dispositif de chaussée à voie centrale banalisée**



Département de Loire-Atlantique
Direction déplacements
3 quai Ceineray - CS 94109 - 44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 51 82 62 62
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr

Conception : Département de Loire-Atlantique
Crédit photo : Paul Pascal / Département de Loire-Atlantique
Impression : Département de Loire-Atlantique
Janvier 2021



CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE : COMMENT CIRCULER ?

Le Département de Loire-Atlantique, en charge de l'aménagement, de l'entretien et du développement du réseau routier départemental, s'engage dans une démarche d'anticipation des futurs modes de déplacements.

Dans ce cadre, il déploie un nouveau dispositif sur certaines routes secondaires du réseau : la chaussée à voie centrale banalisée.

Objectifs : sécuriser les déplacements cyclistes, apaiser la circulation et favoriser le partage de la route.

Piétons et deux-roues : les règles de circulation



- **À vélo**, je circule à droite de la route, derrière la ligne discontinue



- **À pied, en scooter ou en cyclomoteur**, je peux circuler comme les vélos à droite de la route, derrière la ligne discontinue

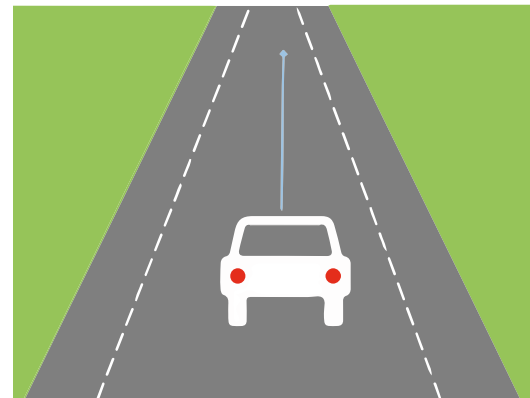


- **À moto**, je respecte les mêmes règles de circulation que les voitures

Pour votre sécurité, respectez les limitations de vitesse.

En voiture,

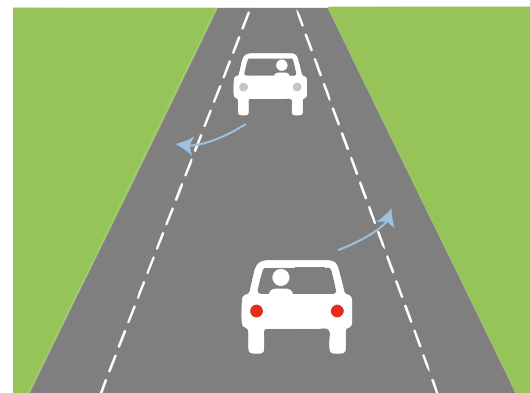
différents cas de figures peuvent se présenter :



1

Aucun véhicule ne se présente en face et la route est dégagée

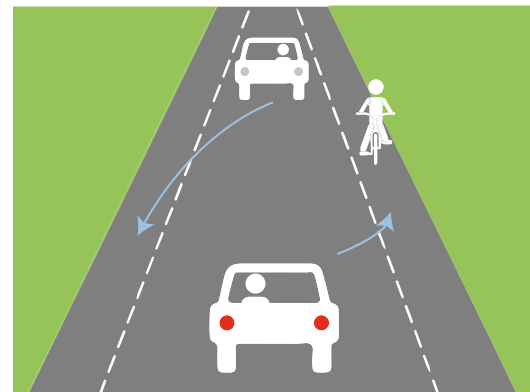
→ **Je circule sur la partie centrale de la chaussée**



2

Un véhicule se présente en sens opposé

→ **Je vérifie qu'il n'y a pas de piéton ou de cycliste sur la chaussée et je me déporte sur la droite pour croiser le véhicule. L'automobiliste en sens opposé procède de même**



3

Un cycliste circule à droite de la chaussée et un véhicule se présente en sens opposé

→ **Je me déporte sur la droite, derrière le cycliste, en maintenant une distance de sécurité adaptée. Je dépasse le cycliste une fois l'autre véhicule croisé**